

PAEDC

Recommandations du Comité de pilotage du PAEDC concernant la suite du développement de la stratégie de transition énergétique à Beauvechain (feuille de route)

Parmi les recommandations du Comité pour la suite du PAEDC, il est stipulé le **caractère évolutif et continu** du PAEDC. En effet, tel que mentionné dans le guide sur le développement du PAEDC :

« Le PAEDC ne doit pas être vu comme un document rigide et définitif, puisque les circonstances changent et que les actions en cours produisent expériences et résultats. Il peut être utile voire nécessaire de réviser le plan régulièrement.
De plus, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions doivent être envisagées pour tous les nouveaux projets, même si le PAED n'est pas encore mis en œuvre ou approuvé. »

La recommandation principale du Comité se trouve donc dans le souhait de pouvoir **continuer à s'impliquer dans le développement du PAEDC afin d'augmenter la qualité et l'impact du Plan d'actions**. Il s'avère que le guide sur le développement du PAEDC, et ainsi la Convention des maires insiste effectivement sur le côté continuellement évolutif du PAEDC et incite à suivre cette démarche au travers de l'implication citoyenne. Cette recommandation des membres du Comité de pilotage apparaît, dès lors, justifiée.

Plus particulièrement :

- Le Comité souhaiterait pouvoir adapter, ajouter, supprimer, remodeler des actions du PAEDC si cela s'avère pertinent, et ce, toujours dans une optique d'augmenter l'impact du Plan d'Actions et parvenir à une stratégie de transition énergétique plus ambitieuse et la plus cohérente possible par rapport à la réalité de terrain et aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre.
- Le Comité souhaite faire évoluer la Charte de fonctionnement du Comité de pilotage pour permettre d'opérationnaliser le PAEDC.
- Le Comité suggère que les « Groupes de travail » devraient pouvoir identifier les projets qu'il est nécessaire de budgétiser rapidement afin d'accélérer la mise en œuvre de ceux-ci (indispensable à réaliser au préalable pour passer aux actions plus concrètes qui en dérivent, par exemple les études/expertises à réaliser sur le territoire).
- Le Comité estime que le plan devrait pouvoir chiffrer les actions au niveau financier et des ressources humaines (pour les actions dont ces informations ne sont pas encore fournies) afin de transparaître les données concrètes nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci. En effet, si on arrive à une quantité d'énergie dépensée, on parvient également à un montant du coût que cela représente, et permet ainsi d'identifier plus rapidement les moyens financiers disponibles (nécessaire pour dégager les moyens à investir). De plus, l'impact des actions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre devrait être détaillé et des objectifs quantifiables devraient être définis afin de pouvoir assurer un suivi des actions par rapport aux objectifs globaux.
- Le Comité recommande que les différentes commissions existantes puissent travailler de manière transversale avec la question énergie/climat : agriculture, PCDN, PCDR, etc. Il est urgent de les informer de nos travaux et surtout de les impliquer dans le processus, dès 2024.
- Le Comité pense qu'il est nécessaire d'identifier les ressources disponibles à mobiliser pour la mise en œuvre du Plan d'actions (InBW, IPFBW, ECETIA, GAL Culturalité, la base aérienne militaire de Beauvechain, les autres communes limitrophes avec lesquelles il faudrait

développer des synergies et une mise en commun de nos moyens, identifier les acteurs privés qui peuvent s'impliquer dans le processus, ...).

- Au niveau des ressources humaines, il y a actuellement 1/2 ETP consacré au projet. Or, vu les objectifs, le Comité estime qu'il serait nécessaire de doter de ressources suffisantes le projet pour avancer (vu qu'il faut faire 50% d'effort en 5 ans - à l'horizon 2030, cela devrait se traduire par un investissement en ressources humaines qui devra être renforcé au fur et à mesure du développement des différents projets. Le privé doit aussi faire sa part).
- Au niveau de la communication, le Comité recommande que le groupe communication mette en place un plan de communication pour 2024, communique un minimum sur l'adoption du PAEDC et ses principaux axes, réalise un « toutes-boîtes » pour janvier 2024 et arbore comme objectif une mobilisation large pour accroître l'implication au sein des groupes de travail et pour sensibiliser aux enjeux du PAEDC. Parmi les actions qui ont été proposées et confirmées lors de la dernière réunion, on peut noter des visites de projets menés à bien et en lien avec des actions incluses dans le PAEDC de Beauvechain, des conférences et des invitations d'expert.
- Au niveau du budget, l'avis des membres citoyens du Comité de pilotage se traduit par leur souhait que la Commune crée des provisions pour financer les projets et les propositions du plan. Il est à noter, selon certains membres citoyens du Comité de pilotage, que les communes peuvent investir dans des entreprises actives dans le secteur de l'énergie afin de générer des retours sur investissements qui financeront ensuite les efforts nécessaires à la transition énergétique du territoire. Il faudrait ainsi dégager directement des premiers moyens à capitaliser si nécessaires en attendant les premiers projets concrets. Il sera nécessaire d'être en ordre au niveau des besoins financiers des projets du PAEDC pour mars/avril afin de présenter ces besoins à la prochaine 'modification budgétaire', qui a lieu en juin 2024.
- Si nécessaire et dans une optique d'accroître la qualité du Plan d'Actions, le Comité suggère qu'il devrait pouvoir proposer une adaptation de la structure du document, tout en gardant l'essence du PAEDC actuel et des actions qui le constituent, notamment au niveau de la division des actions en différentes catégories.